

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 09 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf mars, à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de LAGARDE ENVAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Etaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mme Julie MAHET, Mme Angéla SOUFFRON, M. David NICOLAS, M. Yves RIGAL, Mme Martine BARATTE-FIALIP, Mme Patricia COURTOIS, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Tim TRAINS.

Etaient absents : M. Pierre TEYSSANDIER, M. Olivier BROSSARD.

Procurations : -

Secrétaire : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-006 : Approbation du compte de gestion : budget principal.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-007 : Approbation du compte de gestion : budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-008 : Approbation du compte de gestion : budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont normales et régulières,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-009 : Vote du compte administratif : budget principal.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Isabelle LAGARDE délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016, dressé par Monsieur RINGENBACH, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		227 510.24	78 990.00			148 520.24
Opérations de l'exercice	449 887.48	565 530.82	232 967.78	228 502.04	682 855.26	794 032.86
TOTAUX	449 887.48	793 041.06	311 957.78	228 502.04	682 855.26	942 553.10
Résultats de clôture		343 153.58	83 455.74			259 697.84
Restes à réaliser			39 890.00	19 012.00	39 890.00	19 012.00
TOTAUX CUMULES	449 887.48	793 041.06	351 847.78	247 514.04	722 745.26	961 565.10
RESULTATS DEFINITIFS		343 153.58	104 333.74			238 819.84

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (le maire étant sorti pour le vote),

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Approuve le compte administratif du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-010 : Vote du compte administratif : budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Isabelle LAGARDE , délibère sur le compte administratif du budget de l'eau de l'exercice 2016, dressé par Monsieur RINGENBACH, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		57 798.50	963.45			56 835.05
Opérations de l'exercice	67 880.27	81 323.46	32 920.54	25 386.86	100 800.81	106 710.32
TOTAUX	67 880.27	139 121.96	33 883.99	25 386.86	100 800.81	163 545.37
Résultats de clôture		71 241.69	8 497.13			62 744.56
Restes à réaliser			5 645.00		5 645.00	-
TOTAUX CUMULES	67 880.27	139 121.96	39 528.99	25 386.86	106 445.81	163 545.37
RESULTATS DEFINITIFS		71 241.69	14 142.13			57 099.56

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (le maire étant sorti pour le vote),

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Approuve le compte administratif du budget de l'eau.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-011 : Vote du compte administratif : budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Isabelle LAGARDE, délibère sur le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2016, dressé par Monsieur RINGENBACH, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		44 301.81		4 447.58		48 749.39
Opérations de l'exercice	14 276.00	21 656.37	16 934.89	6 087.89	31 210.89	27 744.26
TOTAUX	14 276.00	65 958.18	16 934.89	10 535.47	31 210.89	76 493.65
Résultats de clôture		51 682.18	- 6 399.42			45 282.76
Restes à réaliser			2 520.00		2 520.00	
TOTAUX CUMULES	14 276.00	65 958.18	19 454.89	10 535.47	33 730.89	76 493.65
RESULTATS DEFINITIFS		51 682.18	- 8 919.42			42 762.76

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (le maire étant sorti pour le vote),

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Approuve le compte administratif du budget de l'assainissement.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-012 : Affectation du résultat : budget principal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	227 510,24
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 78 990,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 4 465,74
Solde d'exécution cumulé	- 83 455,74

Restes à réaliser au 31.12.2016 :

Dépenses d'investissement	- 39 890,00
Recettes d'investissement	19 012,00
Solde	- 20 878,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 83 455,74
Rappel du solde des restes à réaliser	- 20 878,00
Besoin de financement total	- 104 333,74

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	115 643,34
Résultat antérieur	227 510,24
Total à affecter	343 153,58

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2017)	104 333,74
. Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP 2017, ligne 002, report à nouveau créditeur)	238 819,84
Total	343 153,58

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-013 : Affectation du résultat : budget de l'eau

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	57 798,50 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 963,45 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 7 533,68 €
Solde d'exécution cumulé	- 8 497,13 €

Restes à réaliser au 31.12.2016 :

Dépenses d'investissement	- 5 645,00 €
Recettes d'investissement	-
Solde	- 5 645,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 8 497,13 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 5 645,00 €
Besoin de financement total	- 14 142,13 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	13 443,19 €
Résultat antérieur	57 798,50 €
Total à affecter	71 241,69 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2017)	14 142,13 €
. Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP 2017, ligne 002, report à nouveau créateur)	57 099,56 €
Total	71 241,69 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-014 : Affectation du résultat : budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créateur)	44 301,81
Résultat d'investissement antérieur reporté	4 447,58

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Solde d'exécution de l'exercice	- 10 847,00
Solde d'exécution cumulé	- 6 399,42

Restes à réaliser au 31.12.2016 :

Dépenses d'investissement	- 2 520,00
Recettes d'investissement	-
Solde	- 2 520,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2016 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 6 399,42
Rappel du solde des restes à réaliser	- 2 520,00
Besoin de financement total	- 8 919,42

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	7 380,37
Résultat antérieur	44 301,81
Total à affecter	51 682,18

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2017)	8 919,42
. Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP 2017, ligne 002, report à nouveau créateur)	42 762,76
Total	51 682,18

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-015 : Tarifs et délais de validité d'une concession dans le cimetière communal.

Le Maire expose au conseil municipal que :

- le tarif pour l'achat d'une concession dans le cimetière n'a pas changé depuis 2009,
- seules existent des concessions perpétuelles

Il propose au conseil municipal de fixer le tarif suivant :

- pour des concessions d'une place (1m20 X 2m50 soit 3 m²) à 125 €
- pour des concessions de deux places (2m X 2,50 soit 5 m²) à 250 €.

De plus il propose de fixer la durée de validité pour toutes les concessions à 30 ans

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal,

Accepte que la durée de validité de toutes les concessions soit de 30 ans à compter du 10 mars 2017

Fixe le tarif des concessions à compter du 10 mars 2017 à :

- 125 € pour des concessions d'une place (1m20 X 2m50 soit 3 m²)
- 250 € pour des concessions de deux places (2m X 2,50 soit 5 m²)

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 10h30

Le maire,
Ringebach Daniel.

